

Les traitements médicamenteux

Ils font l'objet d'une prescription médicale. La dispensation est assurée par les infirmiers de l'équipe du DSP.

- Le matin à partir de 8h30
- Le midi à partir de 11h30
- Le soir à partir de 16h45
- Le traitement du week-end est intégralement donné le vendredi soir. Il vous est demandé de prendre votre traitement conformément à la prescription médicale.

La vie collective

Dans le service elle est un élément important de votre prise en charge. Elle suppose le respect d'autrui, du matériel et des locaux. Les règles de vie et les conditions de séjour vous seront remises à votre entrée.

Travail

Durant cette hospitalisation, **il ne vous sera pas possible de travailler.**

Ces informations vous sont destinées afin de faciliter votre séjour. N'hésitez pas à demander au personnel soignant des informations complémentaires.

Règles pénitentiaires

Le règlement intérieur du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran vous sera présenté par un agent de l'administration pénitentiaire. Il est applicable aux patients hospitalisés au DSP 2 (courriers, appels téléphoniques, parloirs, cantines, autorisation de fumer uniquement en cellule ou en cours de promenade...).

Un manquement au règlement intérieur pénitentiaire ou au contrat de soins peut faire l'objet d'une sortie du DSP 2.



Dispositif de Soins Psychiatriques de Niveau 2
EPSM du Loiret Georges Daumézon

Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran
4024 Ancienne Route de Chartres
BP 40125 45770 SARAN
Tél : 02 18 69 51 66

DISPOSITIF DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE NIVEAU 2

Votre séjour en hôpital
de jour au Centre Pénitentiaire
d'Orléans Saran



DISPOSITIF DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE NIVEAU 2

Modalités d'admission

Votre admission au DSP 2 nécessite **une indication médicale** ainsi que votre **consentement** : il s'agit d'une **hospitalisation libre**.

Les transferts d'un établissement pénitentiaire à l'autre sont assurés par l'administration pénitentiaire.

Séjour

Pendant votre séjour, vous bénéficierez de consultations avec votre psychiatre référent.

Sur indications médicales, des psychologues vous recevront en entretien individuel de psychothérapie.

Des entretiens infirmiers vous seront proposés.

Les patients admis au DSP 2 doivent respecter des règles spécifiques liées aux soins par un **contrat de soins** (assiduité aux activités, prise des médicaments, respect de la vie collective...)

Modalités de sortie

Votre hospitalisation prendra fin sur décision du médecin responsable de l'unité, ou à votre demande.

A l'issue de votre séjour en hospitalisation vous retournerez dans votre établissement pénitentiaire d'origine.

De liens étroits entre l'équipe soignante du DSP 2 et les équipes des unités sanitaires de la région Centre sont organisés pour la poursuite de votre prise en charge.

Le **Dispositif de Soins Psychiatriques de niveau 2** est rattaché à l'EPSM du Loiret Georges Daumézon. Il propose 18 places en hospitalisation de jour à l'intérieur du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran dans un quartier dédié aux soins.

Le DSP niveau 2 s'adresse aux personnes détenues de tous les établissements pénitentiaires de la région Centre Val de Loire, souffrant de troubles psychiatriques.

Une zone d'hébergement de 18 places est implantée en proximité immédiate de l'unité de soins. Les cellules d'hébergement font partie des locaux pénitentiaires, elles répondent comme pour toute autre cellule au règlement pénitentiaire.

L'hôpital de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h, sauf jours fériés.

Votre cellule sera ouverte pour l'accès aux soins du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30, sauf le mardi matin, week-end et jours fériés.

L'accès à la cour de promenade sera libre sur les mêmes créneaux horaires.

L'**équipe soignante pluridisciplinaire**, tenue au secret professionnel, vous accueille et vous accompagne dans votre prise en soins.

Activités de soins

Les activités de soins : des activités thérapeutiques individuelles, de groupes et de médiations, vous seront prescrites par les médecins. Elles sont encadrées par les soignants suivant un planning établi.

En semaine, vous prendrez un repas thérapeutique collectif avec d'autres patients-détenus en présence de soignants à votre table. En dehors de ces temps partagés, les repas seront pris dans les cellules d'hébergement.

Soins informels : Le principe de la liberté d'aller et venir sur la structure DSP niveau 2 est au cœur du projet de soins. Ainsi vous bénéficierez de relations humaines tout au long de la journée. Ces rencontres sont organisées autour du jeu, de la lecture, de l'actualité. Cela favorise vos échanges avec les membres de l'équipe soignante, les autres patients et les surveillants présents.

Soins somatiques : l'équipe soignante du DSP 2 travaille en étroite collaboration avec les soignants du dispositif de soins somatiques du CPOS.

En dehors des horaires d'ouverture du DSP et DSS, les problèmes de santé seront traités par signalement auprès des agents de l'administration pénitentiaire.

L'équipe sanitaire du pôle psychiatrie en milieu pénitentiaire s'engage à respecter les droits des patients et les droits des personnes détenues. Ses valeurs sont : éthique, déontologie, dignité, confidentialité et information.